



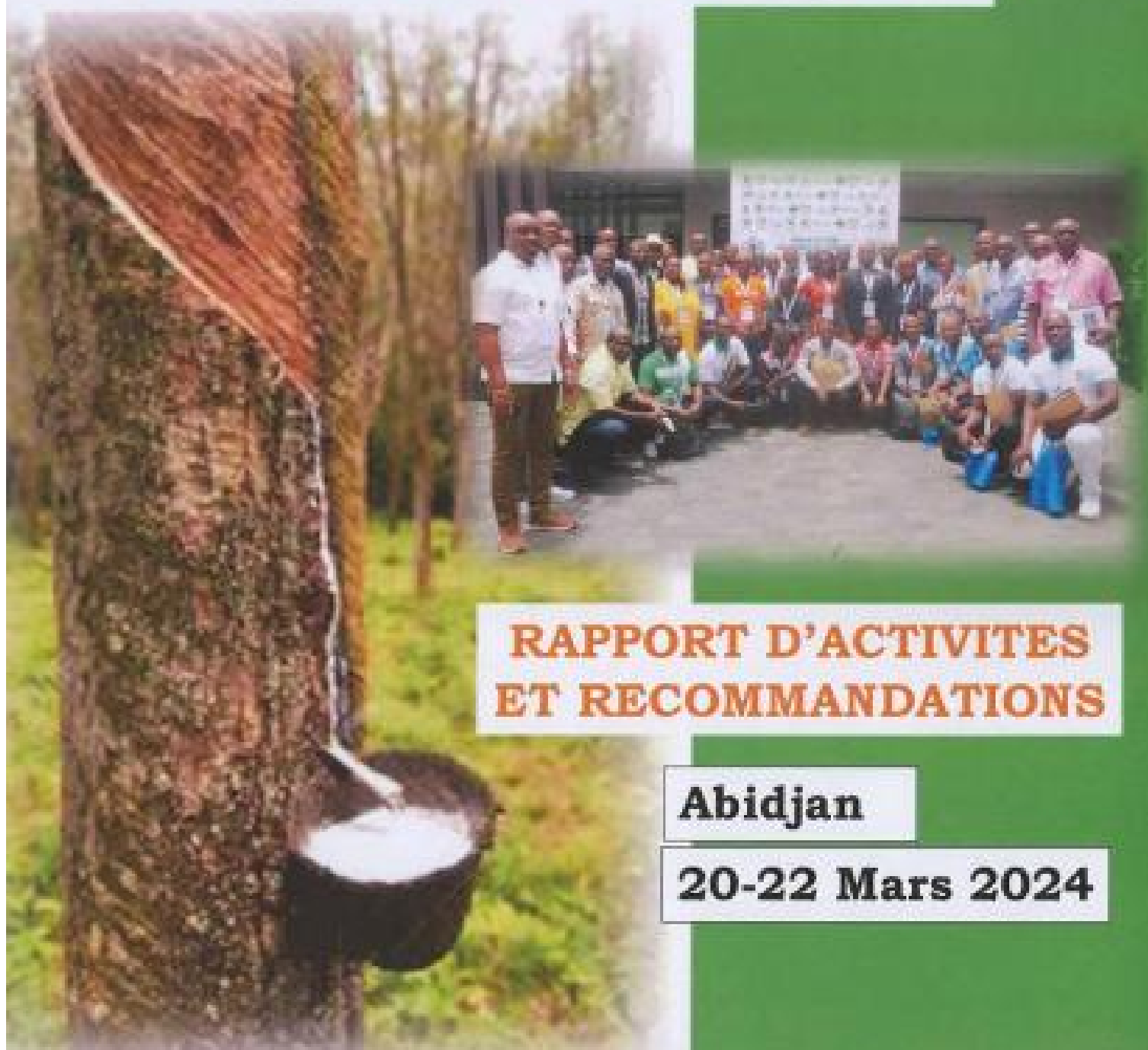
UNION - DISCIPLINE - TRAVAIL



FORUM DE REFLEXION SUR LA VIABILITE ET LA DURABILITE DES SOCIETES COOPERATIVES DE LA FILIERE HEVEA

THEME :

« COOPERATIVISME DANS LA FILIERE HEVEA, MENACES ET OPPORTUNITES »



**RAPPORT D'ACTIVITES
ET RECOMMANDATIONS**

Abidjan

20-22 Mars 2024

SOMMAIRE

I. RAPPORT D'ACTIVITES.....	4
1. CONTEXTE.....	4
2. OBJECTIFS.....	4
3. DEROULEMENT D'ACTIVITES.....	5
II. RECOMMANDATIONNS.....	11
1. PRINCIPALES RECOMMANDATIONS.....	11
2. RECOMMANDATION SPECIFICUE RELATIVE A LA PERENNITE DU FORUM.....	15
3. SUIVI DES RECOMMANDATIONS.....	15
3.1. Attributions du Comité.....	15
3.2. Composition.....	15



I. RAPPORT D'ACTIVITES

1. CONTEXTE

Du mercredi 20 au vendredi 22 mars 2024, s'est tenue, à l'hôtel Silver Moon, à Abidjan Angré 7^{me} tranche, la première édition du :

FORUM DE REFLEXION SUR LA VIABILITE ET LA DURABILITE DES SOCIETES COOPERATIVES DE LA FILIERE HEVEA

Sous le thème :

“
COOPERATIVISME DANS LA FILIERE HEVEA, MENACES ET OPPORTUNITES
”

Ledit Forum a été initié par la Fédération Nationale des Sociétés Coopératives d'Hévéa de Côte d'Ivoire dont l'Honorable ADI Kouamé Isac est le PCA. Il s'est tenu sous la présence effective et le Haut patronage du Ministre d'Etat, Ministre de l'Agriculture, du Développement Rural et des Productions Vivrières, Monsieur KOBENAN Kouassi Adjoumani, sous la présidence de Monsieur Charles Emmanuel YACE, PCA de l'APROMAC et sous le parrainage de Monsieur KOBLAVI-DIBI Michel, PCA de la FPH-CI. Ce forum a également vu la participation effective de diverses personnalités, dont Monsieur le Ministre Jean Louis BILLON et Monsieur Noël Akossi BENDJO, ainsi que des représentants des acteurs de la filière hévéa et d'autres filières agricoles.



Honorable Isac ADI (PCA FENASCOOPH-CI)

2. OBJECTIFS

L'objectif général de ce forum a été de réfléchir et d'identifier des solutions réalistes et opérationnelles pour la viabilité et la durabilité des coopératives de la filière hévéa.

Spécifiquement, il s'est agi de :

- Dresser l'état des lieux des sociétés coopératives dans la filière Hévéa
- Evaluer l'impact des sociétés coopératives d'hévéa en matière de lutte contre la pauvreté
- Évaluer le système de commercialisation intérieure et proposer des pistes d'amélioration
- Proposer une fiscalité adaptée aux sociétés coopératives de la filière hévéa
- Proposer des mécanismes de financement durable pour les sociétés coopératives
- Identifier des axes de collaboration visant à l'établissement de partenariats ou relations durables entre les différents acteurs de la chaîne des valeurs
- Recueillir des propositions de solution pour le développement et la pérennisation des sociétés coopératives de la filière hévéa.



3. DEROULEMENT DES ACTIVITES

La première journée des assises de ce forum, s'est ouverte par une série d'allocutions, prononcées respectivement par l'Honorable ADI Isac, PCA de la FENSACOOH-CI, le Ministre d'Etat, Ministre de l'Agriculture, du Développement Rural et des Productions Vivrières, Monsieur KOBENAN Kouassi Adjoumani, le PCA de la Fédération des OPA de Producteurs de la filière Hévéa de Côte d'Ivoire (FPH-CI), Monsieur KOBLOVI-DIBI Michel et le PCA de l'Association des Professionnels du Caoutchouc Naturel de Côte d'Ivoire (APROMAC), Monsieur Charles Emmanuel YACE.



Honorable Isac ADI (PCA FENASCOOPH-CI)

Dans son adresse, L'Honorable ADI Isac, a d'emblée remercié tous ceux qui ont contribué à la tenue de ce forum, puis, a souhaité qu'une attention particulière soit accordée aux recommandations qui en découleront. Il a achevé son allocution par le souhait de voir son rêve d'une filière hévéa forte et contribuant à l'amélioration des conditions de vie des acteurs, devenir une réalité.

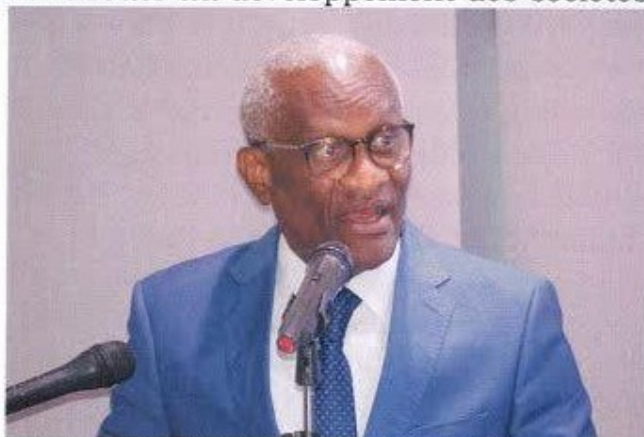
La seconde allocution a été prononcée par Monsieur le Ministre KOBENAN Kouassi Adjoumani.



Monsieur KOBENAN Kouassi Adjoumani (Ministre d'Etat, Ministre de l'Agriculture, du Développement Rural et des Productions Vivrières)

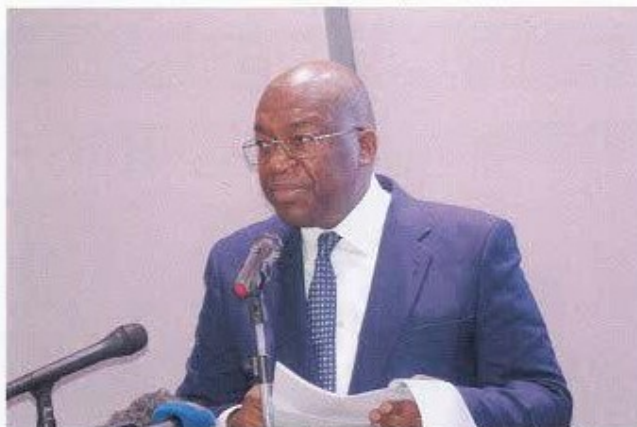
Dans son intervention, il s'est réjoui de cette initiative et a exprimé son soutien et ses encouragements pour de telles initiatives de développement de la filière. Il a par ailleurs vivement conseillé aux sociétés coopératives de s'approprier la politique de diversification qui s'inscrit dans le cadre du programme de viabilité et de durabilité conduit par son Département ministériel.

A la suite de Monsieur le Ministre d'Etat, ont suivi les allocutions de Messieurs KOBLOVI-DIBI Michel, PCA de la FPH-CI et Charles-Emmanuel YACE, PCA de l'APROMAC. Ceux-ci n'ont pas manqué d'encourager cette initiative et ont souhaité que le forum débouche sur des recommandations fortes susceptibles de contribuer au développement des sociétés



Monsieur KOBLOVI-DIBI Michel (PCA FPH-CI)





Monsieur Charles-Emmanuel YACE (PCA APROMAC)

A l'issue de ces allocutions, Dr Jonathan GBEDE, Expert-Consultant, Associé-Gérant du Cabinet JAD'EXPERTISE, a conduit les travaux en sa qualité de modérateur général du Forum.



Dr GBEDE Jonathan (JAD'EXPERTISE)

Les activités de ce forum se sont déroulées autour de trois communications et de cinq panels.

La première communication portant sur le thème : « ***l'État des lieux des sociétés coopératives dans la filière Hévéa*** » a été prononcée par Monsieur KOUASSI Marcellin, Consultant en charge de l'étude sur l'identification et l'évaluation des sociétés coopératives de la filière hévéa, commanditée en 2021 par la FPH-CI.



Monsieur KOUASSI Marcellin (Consultant)

Cette communication a permis de relever les forces des sociétés coopératives ainsi que leurs faiblesses. De même, l'étude a identifié les contraintes auxquelles celles-ci sont confrontées. Au total, c'est un bilan mitigé qui a été dressé.

La communication a été suivie d'une discussion animée par Monsieur ADI Kouamé Isac, PCA de la FENASCOOPH-CI et par Monsieur GBAHI Luc, Directeur Exécutif de la FPH CI. Il ressort des échanges, que cet état des lieux devra être actualisé pour refléter le niveau réel des sociétés coopératives en 2024.



La deuxième communication, portant sur le thème : « ***Guide fiscal simplifié pour les sociétés coopératives de la filière hévéa*** », a débuté par une présentation du guide fiscal faite par Monsieur CISSE Oumar, Juriste à ANADER.



Suite à cette présentation, Monsieur KOUADIO Anatole, représentant de la Direction Générale des Impôts et le PCA de la FENASCOOPH-CI ont fait des précisions sur le contenu du Guide fiscal et sur son applicabilité. Les échanges ont permis de relever des points essentiels notamment la détermination du chiffre d'affaires des sociétés coopératives et également le point sur la distinction entre société coopérative civile et société coopérative commerciale. Cette distinction, fondée sur la nature des activités, détermine le régime fiscal auquel est soumis la société coopérative. Les principales recommandations sont, d'une part, la révision du guide fiscal et d'autre part, la précision de la notion du chiffre d'affaires ainsi que sa compréhension univoque par l'ensemble des acteurs y compris les agents des impôts

La troisième Communication a porté sur le thème : « **Mécanisme de fixation des prix d'achat aux producteurs dans les filières cacao et anacarde, quels avantages pour les sociétés coopératives de ces filières ?** »

Ce thème a été présenté par Monsieur Kassoum SILUE, Directeur Général de la Fédération des Producteurs de Coton de Côte d'Ivoire (FPC-CI). A travers sa communication, Monsieur SILUE a montré que dans la filière coton, les sociétés coopératives interviennent dans le mécanisme de fixation du prix d'achat par leur participation aux travaux du Comité dédié à cet effet. De même, les sociétés coopératives, leurs unions, la fédération ainsi que les groupements informels bénéficient d'une ristourne prévue dans le mécanisme des prix.

Le premier panel de ce forum a clôturé la première journée. Il a porté sur le thème : « **Quels mécanismes de financement**

durable pour les coopératives de la filière Hévéa ? »

Ouvert par une présentation de Monsieur Mian AMOAKON, consultant, ce panel a permis d'envisager la mise en place d'un fonds de garantie. Lorsqu'une société coopérative a recours au financement d'une banque, en cas d'impayés de cette coopérative, le fonds devrait permettre de régler ces impayés. Au cours de ce panel l'expérience de la Fédération des Producteurs de Coton (FPC-CI) a été très enrichissante et a permis d'identifier des risques liés au défaut de paiement de certaines sociétés coopératives ; risque lié à la garantie de 100% offerte par la FPC CI. Cette garantie totale a conduit à un laxisme des banques relativement à l'étude des dossiers de financement présentés par les sociétés coopératives. Toute chose qui a permis d'ouvrir la voie à un approfondissement de la réflexion sur la faisabilité de ce fonds.

La deuxième journée d'activités a débuté par un deuxième panel qui a traité du thème : « **Coopératives et usiniers de la filière hévéa, partenaires ou adversaires ?** ».

Ce panel a été animé par Messieurs Lamine SANOGO (PCA de l'AUPCN, Rahimi OUATTARA (représentant la SAPH), Luc GBAHI (Directeur exécutif de la FPH-CI), et Nestor Yao YAO (PCA de la société coopérative CAPRESSA). Au cours de ce panel les producteurs, tout en reconnaissant l'existence d'un partenariat entre coopératives et usiniers, ont exprimé les griefs qu'ils avaient contre les usiniers. Il s'agit notamment du fait que les usiniers privilégient les producteurs individuels au détriment des sociétés coopératives, du non-paiement des produits au prix APROMAC, de la suscitation de création de coopératives fictives et du caractère trop restrictif du



Suite à cette présentation, Monsieur KOUADIO Anatole, représentant de la Direction Générale des Impôts et le PCA de la FENASCOOPH-CI ont fait des précisions sur le contenu du Guide fiscal et sur son applicabilité. Les échanges ont permis de relever des points essentiels notamment la détermination du chiffre d'affaires des sociétés coopératives et également le point sur la distinction entre société coopérative civile et société coopérative commerciale. Cette distinction, fondée sur la nature des activités, détermine le régime fiscal auquel est soumis la société coopérative. Les principales recommandations sont, d'une part, la révision du guide fiscal et d'autre part, la précision de la notion du chiffre d'affaires ainsi que sa compréhension univoque par l'ensemble des acteurs y compris les agents des impôts

La troisième Communication a porté sur le thème : « **Mécanisme de fixation des prix d'achat aux producteurs dans les filières cacao et anacarde, quels avantages pour les sociétés coopératives de ces filières ?** »

Ce thème a été présenté par Monsieur Kassoum SILUE, Directeur Général de la Fédération des Producteurs de Coton de Côte d'Ivoire (FPC-CI). A travers sa communication, Monsieur SILUE a montré que dans la filière coton, les sociétés coopératives interviennent dans le mécanisme de fixation du prix d'achat par leur participation aux travaux du Comité dédié à cet effet. De même, les sociétés coopératives, leurs unions, la fédération ainsi que les groupements informels bénéficient d'une ristourne prévue dans le mécanisme des prix.

Le premier panel de ce forum a clôturé la première journée. Il a porté sur le thème : « **Quels mécanismes de financement**

durable pour les coopératives de la filière Hévéa ? »

Ouvert par une présentation de Monsieur Mian AMOAKON, consultant, ce panel a permis d'envisager la mise en place d'un fonds de garantie. Lorsqu'une société coopérative a recours au financement d'une banque, en cas d'impayés de cette coopérative, le fonds devrait permettre de régler ces impayés. Au cours de ce panel l'expérience de la Fédération des Producteurs de Coton (FPC-CI) a été très enrichissante et a permis d'identifier des risques liés au défaut de paiement de certaines sociétés coopératives ; risque lié à la garantie de 100% offerte par la FPC CI. Cette garantie totale a conduit à un laxisme des banques relativement à l'étude des dossiers de financement présentés par les sociétés coopératives. Toute chose qui a permis d'ouvrir la voie à un approfondissement de la réflexion sur la faisabilité de ce fonds.

La deuxième journée d'activités a débuté par un deuxième panel qui a traité du thème : « **Coopératives et usiniers de la filière hévéa, partenaires ou adversaires ?** ».

Ce panel a été animé par Messieurs Lamine SANOGO (PCA de l'AUPCN, Rahimi OUATTARA (représentant la SAPH), Luc GBAHI (Directeur exécutif de la FPH-CI), et Nestor Yao YAO (PCA de la société coopérative CAPRESSA). Au cours de ce panel les producteurs, tout en reconnaissant l'existence d'un partenariat entre coopératives et usiniers, ont exprimé les griefs qu'ils avaient contre les usiniers. Il s'agit notamment du fait que les usiniers privilégient les producteurs individuels au détriment des sociétés coopératives, du non-paiement des produits au prix APROMAC, de la suscitation de création de coopératives fictives et du caractère trop restrictif du



d'autre part, ce qui va biaiser l'évaluation de la représentativité.

Le cinquième et dernier panel a traité du thème : « **Les sociétés coopératives dans les OIA (APROMAC) : Quel impact sur la commercialisation ?** »

Ce panel a été animé par les représentants des structures suivantes : APROMAC (Monsieur KOUAME Moro Serge, Secrétaire Exécutif, FPH-CI (Monsieur ADI Isac, Administrateur) et CHPH (M. TRAORE Laurent). À travers ce panel, l'impact des sociétés coopératives a été effectivement démontré, aussi bien sur la commercialisation que sur la prise de décision au niveau de l'APROMAC.

La troisième et dernière journée du Forum a débuté par une synthèse des activités réalisées au cours des deux premières journées, suivie d'une présentation des principales recommandations (voir annexe).

À la suite de la synthèse, une lucarne s'est faite sur le thème de la troisième communication de ce forum à savoir « **Quels mécanismes de financement durable pour les coopératives de la filière Hévéa** » avec l'intervention de trois Etablissements financiers : SGCI, Versus Bank et la microfinance Credit Access. Après avoir successivement présenté les opportunités de crédit classiques qu'ils offrent aux sociétés coopératives ainsi que les garanties y liées, les intervenants ont souhaité l'organisation de rencontres avec la FENASCOOPH-CI afin de mieux s'approprier le projet et y apporter leur contribution pour la faisabilité. Ensuite, le soin est revenu à Monsieur KOBLAVI-DIBI Michel, PCA de la FPH-CI et parrain de ce forum, de prononcer le discours de

clôture. Il a adressé ses remerciements au Ministre d'Etat, ministre de l'Agriculture, du Développement Rural et des Productions vivrières, Monsieur KOBENAN Kouassi Adjoumani pour sa présence à ce forum et son soutien à la filière hévéa, à Monsieur le Ministre Jean Louis BILLON, Monsieur Noël Akossi BENJO et également à tous ceux qui ont participé à la réussite de cette activité, notamment les différents intervenants.



Ministre Jean Louis BILLON

Se félicitant de la bonne tenue de ce forum, il a rassuré du soutien de la FPH-CI pour le bon fonctionnement du comité de suivi des recommandations qui sera mis en place, et aussi pour la mise en place du fonds de garantie aux côtés des autres structures engagées. Pour lui, la mise en place de ce fonds de garantie boostera les véritables sociétés coopératives de la filière hévéa.



Monsieur Noël Akossi BENJO



Enfin, les participants ont procédé à l'évaluation du forum. Si globalement ils sont satisfaits quant au contenu et à la pertinence des échanges, ils ont tout de même émis le vœu de renouveler cette activité. Ainsi, il a été convenu que le Forum sera organisé tous les deux ans, de manière tournante en ce qui concerne le lieu de déroulement, afin de se rapprocher des sociétés coopératives.

Le mot de fin est revenu à l'Honorable ADI Isac, Président du Conseil d'Administration de la FENASCOOPH-CI, qui a exprimé sa satisfaction et ses remerciements pour la bonne tenue de ce forum. Il a par ailleurs demandé aux Sociétés coopératives d'hévéa d'être impliquées dans les combats pour le développement de leur filière.

Les assises du forum de réflexion sur la viabilité et la durabilité des sociétés coopératives de la filière hévéa ont pris fin ce vendredi 22 mars 2024, à 12 heures 45 minutes par un déjeuner offert aux participants.



II. RECOMMANDATIONS

1. PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

	THEMES	RECOMMANDATIONS	MODALITES DE MISE EN ŒUVRE	ORGANES DE MISE EN ŒUVRE	PERIODE D'EXECUTION
01	Mécanismes de financement durable pour les coopératives de la filière Hévéa	Mettre en place un fonds de garantie et s'assurer de la crédibilité des bénéficiaires au regard de la capacité financière et de la bonne gouvernance	Actualiser l'étude sur le diagnostic des sociétés coopératives de la filière hévéa.	FPH-CI	Mai - juin 2024
			Recruter un consultant pour l'élaboration de l'étude de mise en œuvre pratique du fonds de garantie (format du fonds de garantie adapté à l'activité des sociétés coopératives de la filière hévéa)	FPH-CI	Mai - juin 2024
			Constituer le fonds de garantie	FPH-CI CHPH APROMAC FIRCA MEMINADERPV	Août 2024
02	Guide fiscal simplifié pour les sociétés coopératives de la filière hévéa	Elaborer une fiscalité spécifique et mieux adaptée aux sociétés coopératives de production prenant en	Mettre en place une plateforme de concertation entre la filière et la DGI	FPH-CI DOPA DGI	Mai 2024
				CHPH	Juin 2024



		compte la notion de chiffre d'affaires Réviser et vulgariser le guide fiscal avec la contribution de la DGI	Différencier précisément les pisteurs des délégués de coopérative Actualiser le contenu du guide fiscal au regard des différentes lois de finances et annexes fiscales	CHPH FIRCA DGI APROMAC FENASCOOPH CI	Août 2024
03	Relations entre sociétés Coopératives et usiniers	Créer une plate-forme permanente d'échanges entre la FENASCOOPH-CI (Sociétés coopératives) et l'AUPCN (Usiniers) afin de continuer à discuter des questions essentielles d'intérêt commun.	Préparer la discussion avec l'AUPCN en prenant en compte l'objet de la plateforme, son fonctionnement et le suivi de la mise en œuvre des décisions	FENASCOOPH-CI AUPCN	Avril 2024
04	Relations entre Coopératives et autres organisations de producteurs	Définir des modalités d'identification des membres des OPA afin d'éviter des doublons (un même membre appartenant à la fois à une association et à une SCOOP)	Proposer des critères d'identification et de contrôle	FPH CI FENASCOOPH-CI FISH COP-HEVEA	Mai 2024



05	Impact des sociétés coopératives dans la commercialisation	Renforcer les conditions de délivrance des agréments aux acteurs de la filière pour un assainissement du milieu Organiser un atelier dans l'optique d'examiner le décret portant sur les conditions de commercialisation afin d'évaluer le niveau de prise en compte des recommandations des acteurs Activer des contrôles au niveau des sociétés coopératives (organisation et fonctionnement), conformément à l'Acte OHADA pour dissoudre les coopératives non fonctionnelles (fictives)	Evaluer les critères existants Proposer des critères additionnels Préparer les TDR de l'atelier Rechercher les financements pour l'organisation Distinguer les Sociétés Coopératives régulières selon les normes de l'acte uniforme OHADA des acheteurs de produits dans la procédure de délivrance d'agréments	FENASCOOPH-CI APROMAC CHPH FPH CI FENASCOOPH CI APROMAC CHPH DOPA CHPH CHPH	Juin 2024
----	---	--	---	--	------------------





**Fédération Nationale des Sociétés Coopératives d'Hévéa de Côte d'Ivoire
(FENASCOOPH-CI)**

06	Professionnalisation des OPA	Sensibiliser les sociétés coopératives au renforcement de la qualité de leur production Organiser des voyages d'échanges pour les scoops Sensibiliser les sociétés coopératives à s'inscrire dans la diversification des activités Sensibiliser les sociétés coopératives au respect des 7 principes coopératifs	Proposer les voyages pertinents Rechercher les financements Elaborer un programme de renforcement des capacités des sociétés coopératives	APROMAC FENASCOOPH CI DGI FPH CI GIZ DOPA CHPH APROMAC FPH CI FENASCOOPH CI FPH CI FENASCOOPH CI	Continu
----	-------------------------------------	--	--	--	---------



2. RECOMMANDATION SPECIFIQUE RELATIVE A LA PERENNITE DU FORUM

Les participants ont unanimement recommandé la pérennisation du forum. Ainsi, il a été décidé que le Forum sera organisé tous les deux ans de façon tournante.

3. SUIVI DES RECOMMANDATIONS

Il est mis en place un Comité de veille et de suivi des recommandations du Forum.

3.1. Attributions du Comité

Le Comité aura pour principales attributions :

- D'élaborer un chronogramme de mise en œuvre des recommandations
- De faire le suivi de la mise en œuvre des recommandations issues du Forum

De relever les difficultés liées à la mise en œuvre et proposer des solutions réalistes.

3.2. Fonctionnement

Le Comité définira les modalités de son fonctionnement (périodicité des réunions, modalités de prise de décision, etc.) dès sa première réunion. Il élira un bureau composé au moins d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire.

3.3. Composition

Le Comité est composé des représentants des structures suivantes :

- APROMAC
- FENASCOOPH-CI
- FPH CI
- GIZ
- DOPA
- CHPH
- JAD'EX

En fonction des thématiques, le Comité pourra s'adjoindre les services de toute personne ou structure compétente intéressée.







**Fédération Nationale des
Sociétés Coopératives
d'Hévéa de Côte d'Ivoire**





LA FÉDÉRATION NATIONALE DES SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES
D'HÉVÉA DE CÔTE D'IVOIRE (FENASCOOPH-CI)
ORGANISE



FORUM DE RÉFLEXION SUR LA VIABILITÉ ET LA DURABILITÉ DES SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES DE LA FILIÈRE HÉVÉA

2024

THÈME

COOPÉRATIVISME
DANS LA FILIÈRE HÉVÉA:

MENACES ET OPPORTUNITÉS

20 > 22 MARS 2024

— À L'HÔTEL SILVER MOON —
COCODY ANGRÉ, 7ÈME TRANCHE

Infoline:
(+225) 27 22 52 37 80
(+225) 07 07 98 90 90
(+225) 07 08 80 28 12

E-mail :
fenascoopci01@gmail.com

1^{ère} EDITION

